



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 47659

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le faible nombre de réservistes dans l'armée de terre. Il lui demande les dispositions éventuelles qu'elle entend prendre afin de garantir l'avenir de la réserve et, le cas échéant, pour améliorer ces chiffres.

Texte de la réponse

La montée en puissance de la réserve opérationnelle s'effectue selon un plan de recrutement élaboré par les armées en fonction de leurs besoins. Ces besoins ont été redéfinis en 2003, à la suite d'une étude conduite par l'état-major des armées, à la demande de la ministre de la défense. Le plan détaille, année par année, les effectifs à recruter par chaque armée et chaque service. Il fixe l'objectif global de 68 000 réservistes à atteindre en 2008, étape intermédiaire vers la réalisation du format définitif de 94 000 volontaires prévu pour 2012. Depuis deux ans, la mise en oeuvre d'une politique de recrutement adaptée à ces objectifs s'est traduite par une augmentation significative des effectifs de la réserve opérationnelle de l'armée de terre. Le volume de volontaires ayant signé un engagement à servir dans la réserve (ESR) est passé de 9 714 à 14 146 entre le 31 décembre 2001 et le 30 juin 2004, soit une augmentation de 56,5 %. Pour la seule année 2003, les effectifs ont connu une hausse de 17,2 %, passant de 11 348 à 13 304 militaires. Le volume global des réservistes servant sous ESR atteignait 39 217 volontaires au 30 juin 2004, toutes armées et tous services confondus. Le recrutement annuel a été fixé à 6 000 volontaires. Les résultats obtenus en 2002 et 2003 témoignent du réalisme de cet objectif. Afin de consolider ce rythme de montée en puissance et de renforcer l'attractivité de la réserve, l'armée de terre a pris de nombreuses mesures dans différents domaines diversification et valorisation des emplois proposés, prise en compte des compétences des candidats à l'engagement, amélioration des actions de formation, mise en oeuvre d'un plan de recrutement, développement d'une politique de communication, principalement tournée vers les jeunes de 18 à 25 ans. La situation des effectifs de la réserve de l'armée de terre n'est donc pas préoccupante aujourd'hui. Consciente toutefois de la nécessité de poursuivre l'effort de recrutement, la ministre a demandé à ses services d'étudier de nouvelles mesures destinées à faciliter l'engagement et l'emploi des réservistes opérationnels. Un nouveau projet de loi sera soumis au Parlement au cours de l'année prochaine. Il devrait permettre d'accorder certains avantages aux entreprises signataires d'une convention avec le ministère de la défense visant à améliorer la disponibilité et la réactivité de leur personnel réserviste.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47659

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7468

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8629